

L'ÉNERGIQUE

PRINTEMPS-ÉTÉ 2017
VOLUME 11 | NUMÉRO 1



L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES
CONSUMMATEURS INDUSTRIELS D'ÉLECTRICITÉ

1010 rue Sherbrooke Ouest, Bureau 1800
Montréal (Québec) H3A 2R7

Téléphone : 514 350-5496
Télécopieur : 514 286-6078

www.aqcie.org

TABLE DES MATIÈRES

Mot du président

Transitions énergétique et réglementaire

Défis à venir après une année de transition à l'AQCIÉ 2
Par Jocelyn B. Allard, président, AQCIÉ

Mot du président sortant du Conseil

Un avis qui nous importe 4
*Par Michel Gariépy, président sortant du Conseil de l'AQCIÉ et
chef, Entretien électrique-instrumentation et Énergie, CEZinc*

Mot du directeur exécutif

Un avènement associé à celui de la Régie de l'énergie 6
Par Luc Boulanger, directeur exécutif, AQCIÉ

Mécanisme de réglementation incitative (MRI)

Vers une façon plus efficace d'établir les tarifs d'électricité 8
Par Luc Boulanger, directeur exécutif, AQCIÉ

Transition énergétique Québec

Maître d'oeuvre du virage énergétique du Québec 10
Par Johanne Gélinas, présidente-directrice générale, Transition énergétique Québec

Régie de l'énergie : Nouvelle procédure concernant la nomination des régisseurs

Une entrevue avec M^e Louis Legault, directeur des Services juridiques, Régie de l'énergie.. 12

Mesures susceptibles d'améliorer les pratiques tarifaires d'électricité 14
Présentation à la Régie de l'énergie

Gestion de l'énergie dans les projets industriels

Maximiser les subventions pour diminuer vos coûts 16
Par Karène Berthiaume et Nicolas Houde, Ecosystem

Financer la transition énergétique du Québec 18
Par Geneviève Gauthier, directrice nationale et Pierre Langlois, président, Econoler

Suivi des marchés d'exportation... et le kWh marginal 20

*Par Olivier Charest, directeur Énergie, Canada, Alcoa
et vice-président du Conseil d'administration de l'AQCIÉ*

L'Énergique est le bulletin d'information de l'AQCIÉ. Il est publié périodiquement à l'intention des membres et partenaires de l'Association. Toute reproduction est autorisée à condition d'en mentionner la source et de nous en informer au info@aqcie.org



Mot du président

Transitions énergétique et réglementaire

Défis à venir après une année de transition à l'AQCIE

Par Jocelyn B. Allard
Président, AQCIE

Vous lirez dans les pages de ce numéro qu'il s'agit du dernier L'Énergique auquel collabore Luc Boulanger, notre directeur exécutif qui entame une retraite bien méritée après 20 ans à la barre de l'AQCIE. Ce moment signifie également que je compléterai sous peu mon premier cycle d'activités comme président de l'AQCIE.

En effet, avant même mon entrée officielle en fonction en septembre dernier, le conseil d'administration m'avait demandé de m'impliquer dès l'été 2016 dans les dossiers tarifaires 2017 d'Hydro-Québec Distribution et de TransÉnergie et ce, afin d'optimiser la période de transition avant le départ de Luc.

Comme nous approchons du moment où les entités réglementées d'Hydro-Québec déposeront leurs demandes tarifaires 2018 (attendu au plus tard au début du mois d'août), je peux dire que l'objectif fixé par le conseil d'administration d'assurer une transition harmonieuse sans impact négatif sur les membres et les partenaires de l'AQCIE a été atteint.

Je tiens à souligner l'appui diligent et professionnel que Luc m'a apporté pendant cette année d'apprentissage. Bien que mon expérience professionnelle passée dans le monde du gaz naturel m'avait préparé à relever les défis de la représentation de nos membres devant la Régie de l'énergie et auprès des instances gouvernementales, il me fallait néanmoins transposer mes connaissances de la réglementation économique de l'énergie aux particularités du transport et de la distribution de l'électricité. Je me compte chanceux d'avoir pu profiter, au cours de la dernière année, de l'apport de Luc aux différents dossiers avec lesquels l'AQCIE a su composer.

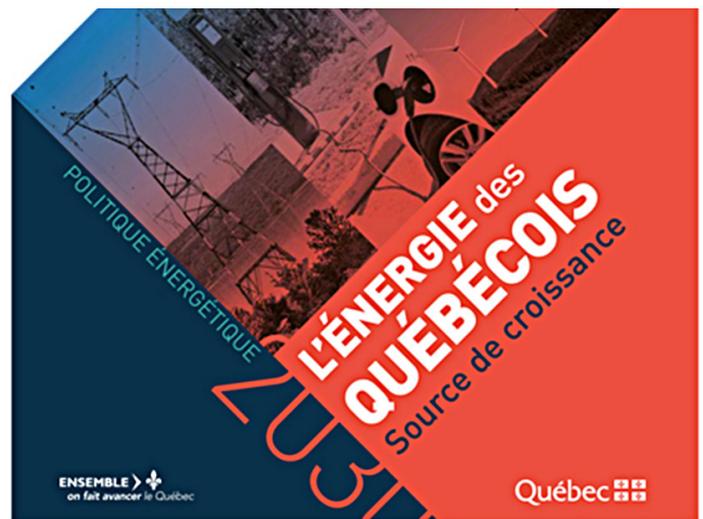
SOUTIEN EXEMPLAIRE

Je suis également fort reconnaissant aux membres du conseil d'administration de l'AQCIE pour leur implication et leur confiance envers moi. Plus particulièrement, je dois souligner le soutien exemplaire du président du conseil d'administration (maintenant président sortant), Michel Gariépy, qui a toujours trouvé le moyen de m'appuyer activement, cela malgré les contraintes et les très longues heures que le conflit de travail chez son employeur lui imposait.

Je suis confiant que notre nouveau président du conseil d'administration, François Perras, saura guider les membres

du conseil et m'être un précieux allié, alors que plusieurs défis attendent l'AQCIE et les consommateurs industriels d'électricité au cours des prochains mois.

La période de transition vécue par l'AQCIE quant à sa gouvernance s'inscrivait d'ailleurs dans une panoplie de « transitions » : nouvelle politique énergétique du gouvernement du Québec, nouvelle législation (PL 106) pour déployer cette nouvelle politique énergétique, création de Transition énergétique Québec (TEQ), changements organisationnels d'importance chez Hydro-Québec à la suite de l'arrivée d'une nouvelle équipe de direction, audiences et décisions de la Régie de l'énergie pour mettre en place les nouveaux mécanismes de rendement incitatif pour réglementer les activités d'Hydro-Québec dans ses fonctions de Distributeur et de Transporteur et évidemment, consultations publiques de la Régie de l'énergie pour donner son avis au ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et ministre responsable du Plan Nord quant aux mesures susceptibles d'améliorer les pratiques tarifaires dans le domaine de l'électricité et du gaz naturel.



UN MONDE ÉNERGÉTIQUE EN TRANSITION

Pour fournir un éclairage aidant sur ces différentes « transitions », le présent numéro de L'Énergique comprend notamment des commentaires sur les défis de la transition énergétique pour les industriels du Québec, de la part de la nouvelle présidente de Transition Énergétique Québec, Johanne Gélinas. Nous avons également fait appel aux experts de la firme Éconoler pour fournir un survol des enjeux en matière de financement et de déploiement des mesures d'efficacité énergétique, pierre angulaire pour atteindre les ambitieux objectifs en regard de la nouvelle politique énergétique du Québec.

Afin de fournir un guide rapide de références, nous avons aussi demandé à la firme Ecosystem de préparer un résumé des divers programmes offerts aux industriels pour implanter des mesures d'économie d'énergie et d'efficacité énergétique. Cette firme avait, en effet, piloté l'atelier sur ce sujet qui a été tenu dans le cadre de l'assemblée générale annuelle des membres à la fin de mars 2017.

La décision de la Régie de l'énergie sur le mode de mécanisme de réglementation incitative ayant été rendue, un article faisant le point sur cette longue saga a été préparé par Luc Boulanger.

VIGILANCE DE RIGUEUR

Le prochain dossier tarifaire d'Hydro-Québec Distribution doit d'ailleurs marquer la première année de l'application de ce nouveau mode de réglementation et de fixation des tarifs d'électricité. L'AQCIE devra être très vigilante pour s'assurer que l'esprit de ce nouveau mode de fixation des tarifs, qui doit inciter l'entreprise monopolistique qu'est Hydro-Québec à améliorer sa productivité et à limiter ses demandes de revenus additionnels, ne soit pas « noyé » dans les spécificités de son implantation au détriment de la clientèle qui paie les tarifs. On pourrait même oser croire qu'un tel mécanisme appliqué avec succès contribuerait à une diminution des tarifs industriels d'électricité.

Au moment de publier le présent numéro, la Régie venait tout juste de rendre public l'avis qu'elle a remis plus tôt au mois de juin au ministre Arcand. Vous trouverez donc, en sus des commentaires du président sortant du conseil d'administration sur ce sujet, un article reprenant les positions défendues devant la Régie lors de la présentation du mémoire de l'AQCIE en février dernier.

Ainsi, l'application du nouveau mode de réglementation incitative ne manquera certes pas d'occuper notre attention dans les prochains mois lors de l'analyse des dossiers tarifaires d'Hydro-Québec. Seront aussi plus amplement examinées les pistes de solution timidement suggérées par la Régie dans son avis pour corriger l'interfinancement qui se fait au détriment de la clientèle industrielle et commerciale, de même que pour améliorer la compétitivité des tarifs industriels d'électricité. Nous anticipons que les recommandations, qui intéressent plus particulièrement nos membres parmi les 22 contenues dans l'avis de la Régie, feront l'objet de communication plus exhaustives de notre part au cours des prochains mois et ce, afin de veiller aux intérêts des industriels d'ici.

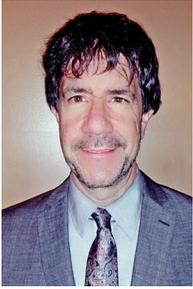
IMPORTANCE D'UNE RÉGIE INDÉPENDANTE

L'AQCIE a depuis longtemps favorisé le fonctionnement d'une Régie de l'énergie indépendante, car c'est ce qui constitue le meilleur gage de tarifs respectant les principes réglementaires reconnus et à l'abri d'intrusions politiques confondant tarification et taxation. L'AQCIE voit donc d'un très bon œil l'instauration du nouveau processus de nomination des régisseurs dont il est question dans l'entrevue que nous publions avec M^e Louis Legault, directeur des Services juridiques à la Régie de l'énergie.

Finalement, un numéro de L'Énergique ne serait pas complet sans un suivi des développements sur les marchés d'exportation d'électricité et la discussion corollaire sur l'avantage de favoriser l'utilisation de notre électricité pour soutenir et développer notre tissu industriel québécois. Nous remercions notre vice-président du Conseil d'administration, Olivier Charest d'Alcoa, pour le partage de son expertise.

DEUXIÈME CYCLE D'ACTIVITÉS

J'entreprends donc mon deuxième cycle des activités de l'AQCIE avec une motivation à la hauteur des défis qui nous attendent pour démontrer aux décideurs de la Régie de l'énergie, du gouvernement du Québec et d'Hydro-Québec, l'importance de fournir les outils et les tarifs requis pour que nos industriels puissent demeurer concurrentiels dans un environnement de plus en plus exigeant sur le plan mondial. Il nous faut préserver et développer notre tissu industriel, car il en va du bien-être même de nombres de collectivités du Québec. ■



Mot du président sortant du Conseil

Un avis qui nous importe

Par Michel Gariépy
Président sortant du Conseil de l'AQCIÉ et
chef, Entretien électrique-instrumentation et Énergie
CEZinc

J'aimerais survoler avec vous la portée de l'avis demandé par le ministre Arcand à la Régie de l'énergie sur les mesures susceptibles d'améliorer les pratiques tarifaires.

Cet avis pourrait changer le panorama de la tarification énergétique québécoise. Dans l'invitation que la Régie faisait en juillet 2016 à participer aux consultations, elle précisait sa vision du mandat : proposer des solutions tarifaires inspirées des meilleures pratiques des autres États et territoires, visant notamment une simplification des options offertes aux clients.

La Régie soulignait aussi les grandes préoccupations du ministre : la détérioration de la capacité des ménages à faible revenu à payer à temps leurs factures d'électricité et un certain effritement de la compétitivité des tarifs d'électricité qui risque de miner la situation concurrentielle de certains secteurs industriels québécois, particulièrement ceux soumis à la concurrence internationale. Le ministre Arcand souhaitait aussi recevoir des propositions de solutions pour les industries ayant des besoins particuliers, dont la serriculture et les stations de ski, le tout pour le printemps 2017 et devant se refléter dans les tarifs de 2018.

Cinq thèmes ont été identifiés pour cette consultation, dont trois touchant spécifiquement l'électricité :

- structures et options tarifaires (interfinancement, ménages à faible revenu, industries aux besoins particuliers);
- compétitivité mondiale des prix payés par les clients industriels;
- intégration des nouvelles technologies et leur incidence sur le partage des coûts et sur les tarifs (autoproduction, mobilité électrique, compteurs intelligents, ouverture des marchés de détail).

On le voit, des enjeux de toute première importance pour les industriels actifs au Québec – et particulièrement les sociétés membres de l'AQCIÉ – y sont traités de front.

LA DÉSINDUSTRIALISATION FAIT MAL À HYDRO-QUÉBEC

La compétitivité mondiale des tarifs industriels d'électricité est revenue dans l'actualité le 15 août dernier, dans un article coiffé du titre ci-haut, que l'AQCIÉ a commenté sur son site Web⁽¹⁾. Je reprends ici la conclusion de notre commentaire : *Et si la désindustrialisation fait mal à Hydro-Québec, imaginez ce qu'ont à subir les industries elles-mêmes et les collectivités où elles sont les principaux moteurs économiques !*

En raison de la concurrence internationale farouche à laquelle les grands industriels sont tous exposés, l'argent demeure le nerf de la guerre. Or, si celle-ci n'est pas perdue, il faut souligner que nos industriels ont déjà subi de nombreuses batailles, dont tous ne sont pas revenus.

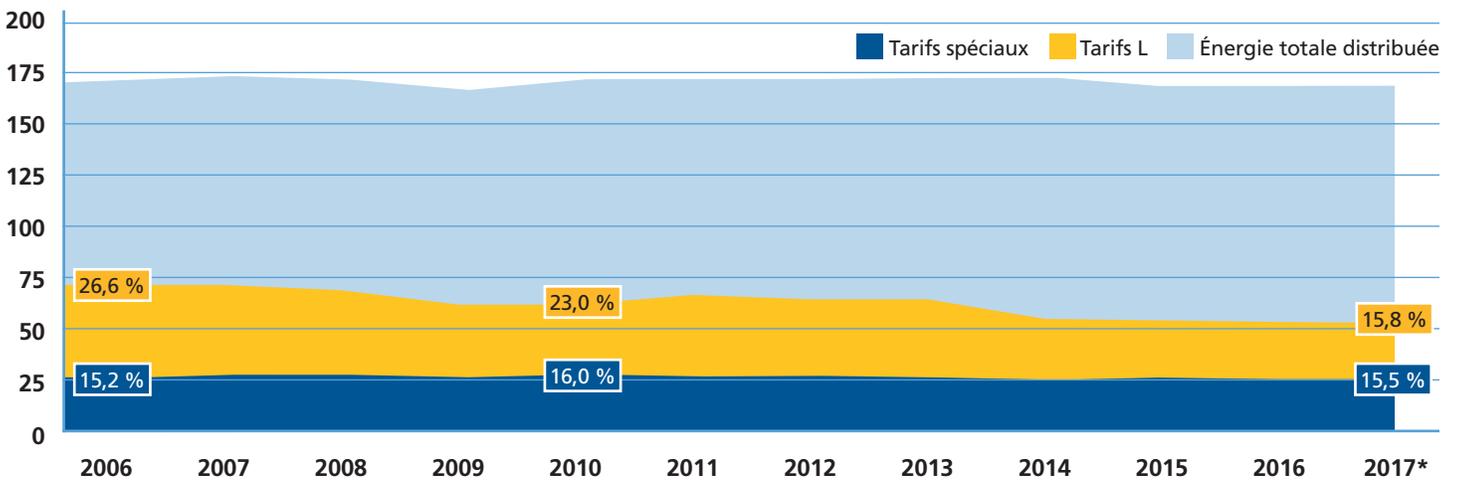
Le tableau de la page suivante illustre que l'électricité consommée à tarifs spéciaux par les grands industriels s'est maintenue au cours des dix dernières années, sans cependant augmenter. Par contre, l'électricité vendue au Tarif de grande puissance (L), ne représentait plus en 2015 que 17 % de l'énergie totale distribuée au Québec, en comparaison de 27 % dix ans plus tôt. En ne considérant que les volumes livrés au Tarif L, ceux-ci ont diminué de plus de 36 % depuis 2005.

L'efficacité énergétique, dont les grands industriels sont les champions, compte pour quelques points de pourcentage de cette statistique. Malheureusement, l'essentiel de la diminution est attribuable à des fermetures d'usine, des réductions de capacité de production, bref, à une croissance qui ne s'est jamais réalisée.

La concurrence internationale se vit aussi au sein des groupes industriels, qui investissent dans les usines les plus rentables et les plus prometteuses. Sans tarifs industriels d'électricité réellement concurrentiels, stables et prévisibles, des investissements structurants échappent aux installations québécoises, les exposant, à terme, à la délocalisation ou à la fermeture. Une fois le mouvement amorcé, difficile de le juguler.

1. [Le gouvernement veut avoir l'heure juste sur la perte de compétitivité des tarifs industriels](#)

Évolution de la proportion de l'électricité utilisée par les grands industriels (en mégawatts)



* 2016, 4 mois réels, 8 mois prévisions: 2017 prévisions
 Source: Hydro-Québec, dossier tarifaire 2017

Maintenant que la question de la compétitivité des tarifs industriels québécois est clairement posée par la Régie de l'énergie, nous devons espérer que la réponse sera à la hauteur des défis à relever.

L'HEURE DE LA RELÈVE A SONNÉ !

L'AQCIE, et son directeur exécutif Luc Boulanger, travaillent depuis de nombreuses années à l'amélioration de la compétitivité des industriels actifs au Québec. Grâce au travail qu'il a dirigé devant la Régie de l'énergie, les industriels, et en fait tous les clients d'Hydro-Québec, bénéficient chaque année de millions de dollars d'économies sur leurs factures d'électricité. Luc nous présente en pages six et sept un message qui résume 20 années d'histoire de l'AQCIE et le caractère essentiel, aujourd'hui comme hier, de nos interventions. Je tiens personnellement, et au nom de tous les industriels, à le remercier très sincèrement pour son travail aussi inlassable que pertinent.

À l'évidence, Luc ne peut être remplacé à pied levé et il a accepté d'accompagner pendant quelques mois son successeur, notre nouveau président, Jocelyn B. Allard. Nous savons déjà que ce choix est excellent. Merci encore, Luc, et le meilleur des succès à toi Jocelyn ! ■



Mot du directeur exécutif

Un avènement associé à celui de la Régie de l'énergie

Par Luc Boulanger
Directeur exécutif, AQCIE

Ce message sera mon dernier à titre de directeur exécutif, puisque j'ai décidé de prendre ma retraite en 2017 après avoir œuvré auprès de l'association pendant vingt ans. C'est en effet en 1997 que l'AQCIE décide de se doter d'un secrétariat permanent, donnant suite à la mise en œuvre l'année précédente de la politique énergétique du gouvernement péquiste.

Guy Chevrette, alors ministre des Ressources naturelles, justifiait son implantation dans une perspective de développement durable et en réponse aux interrogations des québécois « *sur les conditions dans lesquelles était réalisé notre développement énergétique.* »

Pour satisfaire aux exigences de ce nouvel environnement, il devenait impératif de modifier le processus d'établissement des tarifs d'électricité en vigueur, pour le soustraire à toute influence politique. Les tarifs devaient donc faire l'objet d'une contre-expertise, effectuée par un tribunal administratif doté de pouvoirs décisionnels, d'où « *La création d'une Régie de l'énergie.* »

En matière de réglementation, tout est à faire, les activités d'Hydro-Québec ayant auparavant été régies directement par le gouvernement. Il faut donc établir un cadre réglementaire, adapté aux activités de transport et de distribution d'Hydro-Québec, ériger les principes et les modalités à partir desquels la fixation des tarifs se déroulera. Depuis vingt ans, l'AQCIE aura participé à 93 requêtes de toute nature pour ce faire, dont certaines qu'elle aura elle-même initiées.

DÉFENDRE LES INTÉRÊTS DES INDUSTRIELS

La défense des intérêts des industriels n'a jamais été une mince affaire. D'emblée, on soupçonne les grands industriels de vouloir fausser la donne et de faire assumer des coûts inhérents à leurs activités par les autres catégories d'usagers.

Aussi, plusieurs économistes étaient d'avis que le Québec devrait plutôt miser sur les exportations d'électricité jugées plus payantes. En fait, depuis 2009, les prix ayant cours sur ces marchés se trouvent souvent en deçà des tarifs industriels québécois. Et, dans le cas des industries actives ici, s'ajoutent évidemment aux tarifs payés les nombreuses retombées économiques, essentielles pour le Québec, et les avantages liés à la pérennité des installations. Les ventes d'électricité

aux industriels offrent ainsi un débouché des plus intéressants pour Hydro-Québec, ce que reconnaît désormais sa nouvelle administration.

L'IMPÉRATIF DE LA RIGUEUR TARIFAIRE

Il est essentiel que les tarifs ne servent qu'à défrayer les coûts réellement encourus pour la desserte en électricité, en plus du rendement que la Régie juge raisonnable sur les actifs afférents d'Hydro-Québec. Le soutien du développement économique et régional n'est pas du ressort de la tarification, mais bien de la fiscalité et des autres mesures proprement gouvernementales. Par souci de rigueur – et de maintien de la compétitivité des industries – il aurait fallu exclure de la tarification l'approvisionnement post-patrimonial non requis et extrêmement coûteux de la filière éolienne. Aujourd'hui, les tarifs d'électricité ne doivent pas être substitués à la fiscalité pour financer l'électrification du transport en commun ou la conversion à l'électricité du parc automobile.

Cette distinction entre la tarification et la fiscalité s'impose aussi pour corriger l'interfinancement au profit des tarifs résidentiels, une situation particulièrement problématique au Québec.

VISER LE RESPECT DES OBJECTIFS INITIAUX

Les objectifs que poursuivait Guy Chevrette dans sa politique de 1996 s'exprimaient ainsi : « il faut que les tarifs du gaz naturel et de l'électricité se rapprochent le plus possible du coût de desservir chaque catégorie de consommateur », et « les tarifs d'Hydro-Québec devraient évoluer, à moyen terme, vers la disparition, ou tout au moins la réduction de l'interfinancement. »

Les grands industriels ont déployé leurs meilleurs efforts pour que l'intention initiale soit respectée, par de fréquentes représentations contre l'interfinancement au cours des ans, sur toutes les tribunes : Régie de l'énergie, commissions

parlementaires, Hydro Québec, sans oublier les médias. L'avis demandé par le ministre Pierre Arcand à la Régie de l'énergie, dans le but notamment de contrer l'effritement de la compétitivité des tarifs industriels québécois, est l'occasion de revisiter ce principe.

Il reste à voir si la Régie aura la rigueur et le gouvernement le courage politique de juguler cet interfinancement qui cause un tort considérable à la structure industrielle du Québec.

VOIR LOIN, AGIR CONSTAMMENT ET PONCTUELLEMENT

L'objectif fondateur de l'AQCIE, contribuer à la compétitivité des industriels actifs au Québec pour dynamiser la structure et les retombées économiques, demande une vision de long terme et la vigilance nécessaire pour agir chaque fois que cela est nécessaire.

Ses représentations auprès de la Régie dans l'établissement des tarifs de transport et de distribution, ainsi que devant les autorités gouvernementales, ont eu depuis vingt ans un effet bénéfique sur l'évolution des tarifs. Pour la période 1997-2017, l'augmentation du Tarif L est de 31 % inférieure aux demandes d'Hydro-Québec et de 17 % inférieure à l'inflation.

Avec tous les industriels auprès desquels j'ai eu le plaisir de travailler, nous pouvons dire mission accomplie. Mais jamais tout à fait !

Je quitte avec la satisfaction de voir la relève aussi ardente que nous l'étions au début. ■

**L'AQCIE vous offre ses réflexions
sur l'actualité énergétique.**

**Visitez régulièrement notre
revue de presse commentée
ou la page d'accueil de notre site Internet,
à l'adresse www.aqcie.org.
Nous y traitons brièvement
des sujets qui vous intéressent,
au gré de l'actualité !**





Mécanisme de réglementation incitative (MRI)

Vers une façon plus efficace d'établir les tarifs d'électricité

Par Luc Boulanger
Directeur exécutif, AQCIE

Le défi d'établir un prix juste et équitable pour les services rendus par des entreprises qui exercent leurs activités dans un environnement monopolistique n'est pas une mince affaire. En effet, il faut trouver des moyens pour émuler les conditions qui prévalent dans un libre marché, où la concurrence est omniprésente. Ce jeu de la compétition mène inévitablement les compagnies à offrir le meilleur prix pour un produit de même qualité, dans l'optique d'accaparer les meilleures parts de marché. Ainsi, l'entreprise doit constamment innover en tentant de différencier son produit, tout en trouvant les bonnes façons de faire pour produire à coûts moindres et protéger sa marge bénéficiaire.

Les entreprises réglementées sont donc assujetties à un encadrement réglementaire qui vise à la fois à autoriser un rendement raisonnable sur le capital investi et à offrir des prix qui sont justes et raisonnables aux consommateurs captifs. La façon traditionnelle d'atteindre cet objectif consiste à établir le revenu requis pour l'ensemble des activités du monopole, ce qui permet de récupérer toutes les dépenses encourues pour produire le service et assurer un rendement raisonnable sur le capital investi. Ce revenu requis donne lieu par la suite à l'établissement des tarifs qui sont chargés aux consommateurs.

Au Québec, La Régie de l'énergie constitue le tribunal quasi judiciaire chargé de cette tâche. Les prix sont établis de façon prospective, soit sur des prévisions pour l'année tarifaire à venir. Celles-ci sont étayées à partir de l'étude de données financières chiffrées pour les années courante et antérieure. Les renseignements sont évidemment fournis par l'entreprise réglementée et un exercice de contre-expertise de ces informations doit être effectué pour en assurer la validité.

DÉMYSTIFIER LE VRAI DU SAUPOUDRAGE

Une des grandes difficultés de cette façon de faire réside dans l'asymétrie de l'information. L'entreprise réglementée, qui a une connaissance rigoureuse de son domaine, présente les données financières qui seront validées. Ces informations sont évidemment communiquées de façon à favoriser son point de vue. C'est à la Régie de l'énergie et aux intervenants d'en questionner le bien-fondé. Il s'agit du jeu du chat et de la souris pour découvrir où se retrouve le saupoudrage dans le budget prospectif. Pour Hydro-Québec Distribution, une déviation de 0,1 % équivaut à 11 millions de dollars, les revenus attendus étant de 11 milliards de dollars. De l'ordre de 1,2 milliard de dollars, les trop perçus réalisés aux cours des dernières années indiquent sans l'ombre d'un doute les faiblesses du mode traditionnel de réglementation.

Une autre difficulté réside dans le fait que l'actionnaire d'Hydro Québec est le ministère des Finances du Québec. Les régisseurs sont nommés par le gouvernement du Québec, et contrairement aux juges, ils ne sont pas amovibles. Avec égard, il doit être bien difficile de rendre une décision qui a pour effet de réduire les revenus du gouvernement et de contrecarrer ses objectifs de financement. Plus les coupures sont importantes, plus grande est la difficulté d'en décider l'application.

Nous reconnaissons tout de même les efforts qui sont actuellement déployés pour améliorer le processus de nomination. À cet effet, dans la présente édition, nous vous invitons à prendre connaissance du contenu d'une entrevue que l'Énergique a menée avec M^e Louis Legault, directeur des Services juridiques à la Régie.

Finalement, les gains de productivité n'étant pas directement rémunérés par le modèle traditionnel de réglementation, ils n'offrent que peu d'intérêt à être poursuivis agressivement par l'entreprise réglementée, sinon pour complaire aux objectifs mis de l'avant par la Régie dans l'intérêt des consommateurs. Dans un monde concurrentiel, une compagnie qui négligerait d'améliorer ses processus ne pourrait pas assurer un rendement adéquat à ses actionnaires et survivre à long terme.

PLUS-VALUE D'UN MRI

La poursuite d'une gestion innovatrice et efficace devient une nécessité intrinsèque pour l'entreprise réglementée dans un mécanisme de rendement incitatif. Quant aux augmentations de revenu, elles seraient limitées à des facteurs d'indexation comme l'indice des prix à la consommation, alors que les gains d'efficacité réalisés seraient au profit de l'actionnaire. La notion de contrôle sur les coûts inhérents d'une activité devient centrale au débat et la mécanique doit prévoir certaines exclusions concernant le calcul d'indexation. On

réfère généralement à ces exclusions en les qualifiant de facteur Y ou Z pour des événements de nature fortuite et liés à de l'imprévisibilité.

L'établissement d'un mécanisme de réglementation incitative (MRI) s'effectuera donc en trois phases. La première consistera à définir les caractéristiques d'un tel mécanisme, en identifiant les éléments qui sont sujets à la formule d'indexation et ceux qui en sont exclus. Suivra en deuxième lieu une étude pour établir un facteur de productivité, lequel facteur a une incidence sur la formule d'indexation en faveur des entreprises réglementées. S'ajoutera, enfin, l'étude d'une proposition de MRI.

Les caractéristiques propres au Distributeur et au Transporteur seront déterminées séparément, à la suite d'audiences orales spécifiques à chacun, audiences qui ont d'ailleurs déjà eu lieu. La Régie rendait sa décision dans le cas du Distributeur le 7 avril dernier et nous sommes toujours en attente de celle relative au Transporteur.

PORTÉE RÉDUITE DE LA PROPOSITION D'HYDRO-QUÉBEC

Dans une décision rendue dans un dossier concernant Gaz Métro sur le mécanisme de traitement des écarts de rendement (MTER) en 2013, la Régie considérait que le risque associé à une réglementation sur la base des coûts est généralement inférieure à celui lié à une réglementation incitative. C'est donc sans surprise que l'approche retenue par Hydro Québec dans ces deux dossiers a été de réduire la portée de ce mécanisme, à un point tel que la mécanique proposée ne diffèrait guère d'une réglementation traditionnelle basée sur les coûts.

Ainsi, la portée de la formule d'indexation proposée par le Distributeur ne compte que pour 59,4 % des coûts de distribution ou 14 % du revenu attendu. Quant au Transporteur, ce dernier propose une formule qui ne compte que pour 11 % du revenu requis et présente un nouveau facteur d'exclusion, le facteur «P». Celui-ci a trait à des ajustements pour l'entretien lié à la pérennité, notion qui n'a aucun précédent dans les juridictions qui ont considéré des mécanismes de rendement incitatif.

Dans sa décision du 7 avril dernier, la Régie ne retenait pas la proposition du Distributeur d'exclure de la formule d'indexation l'amortissement et le rendement sur la base de tarification, jugeant que l'évolution de ces postes combinés est suffisamment prévisible et raisonnablement sous contrôle du Distributeur. Ceci a pour effet d'augmenter la portion des coûts de distribution à plus de 83 % et à près de 20 % du revenu attendu.

Conscient du précédent de cette décision, le Transporteur a présenté tout un argumentaire avec preuve d'experts à l'appui, alléguant que son réseau est efficient et diffère de celui des autres transporteurs et que sa structure de coûts est différente de celle du Distributeur. Le témoignage de notre expert, le Dr Mark Lowry en audience, démontre que tel n'est pas le cas.

CARACTÉRISTIQUES DU MRI

Les caractéristiques du MRI applicable au Distributeur ont donc été déterminées par la Régie dans sa décision du 7 avril dernier et nous sommes en attente d'une décision pour ce qui est celui du Transporteur.

Parmi les exclusions du calcul d'indexation, on retrouve notamment les achats d'électricité (qui compte pour 50 % du revenu requis), les charges liées au service de transport (qui compte pour 25 % du revenu requis), les dépenses capitalisables pour les interventions en efficacité énergétique et, possiblement, certains comptes de frais reportés.

Finalement, la formule d'indexation comprendra les charges d'exploitation sous le contrôle de gestion du Distributeur : taxes et frais corporatifs, l'amortissement des actifs en service et rendement sur la base de tarification, les coûts des comptes de retraite et ceux de combustible.

Quant au facteur de productivité, la Régie juge quelle pourra le déterminer dans un premier temps à partir des études sur la question qui existent déjà. Les coûts inhérents à la poursuite d'une étude de productivité multifactorielle sont jugés trop élevés et viennent entraver l'échéancier pour la mise en place du MRI. La Régie réserve sa décision d'y recourir ultérieurement, si nécessaire, en cours d'application du mécanisme.

SATISFAITS DES RÉSULTATS

Somme toute, les industriels sont satisfaits des résultats des travaux de cette première phase. L'introduction d'un mécanisme de rendement incitatif est un tournant majeur dans l'exercice de régulation économique et cette transition ne peut se faire abruptement. Selon l'opinion de notre expert, les modalités retenues sont en ligne avec ce qui a été fait dans les juridictions qui ont introduit de tels mécanismes. ■



Transition énergétique Québec Maître d'œuvre du virage énergétique du Québec

Par Johanne Gélinas
Présidente-directrice générale, Transition énergétique Québec

La hausse des coûts d'énergie est une préoccupation constante pour les grands consommateurs. Et l'arrivée en 2013 du Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre du Québec (SPEDE) a aussi augmenté le fardeau financier des entreprises qui y sont assujetties. Elles doivent désormais tenir compte du coût des émissions de gaz à effet de serre (GES) dans leur processus décisionnel. Plus que jamais, il est judicieux de favoriser les projets d'efficacité et d'innovation énergétiques et d'opter pour l'utilisation d'énergies renouvelables.

Transition énergétique Québec est le fruit d'une volonté exprimée par le Gouvernement dans la Politique énergétique du Québec 2030 (PEQ). Le plan d'action 2017-2022 pour la mise en œuvre de la PEQ présentera les orientations gouvernementales et les attentes envers Transition énergétique Québec, notamment celle de créer un lieu de convergence et d'encadrement pour le développement de programmes, d'outils et de services. Que ce soit par du soutien financier et de l'accompagnement ou par la diffusion des meilleures pratiques et de données statistiques, Transition énergétique a le mandat d'aider les consommateurs d'énergie à faire des choix judicieux. Il ne faut plus choisir entre environnement et prospérité économique : les deux doivent aller de pair.

Transition énergétique Québec sera un guichet unique vers lequel les consommateurs d'énergie pourront se tourner pour connaître l'ensemble des produits et services disponibles en matière d'innovation, d'efficacité et de substitution énergétiques. Les institutions, les municipalités, les acteurs des secteurs résidentiel, commercial et industriel et ceux du domaine du transport trouveront au même endroit toute l'information dont ils ont besoin pour amorcer – ou continuer – leur transition énergétique.

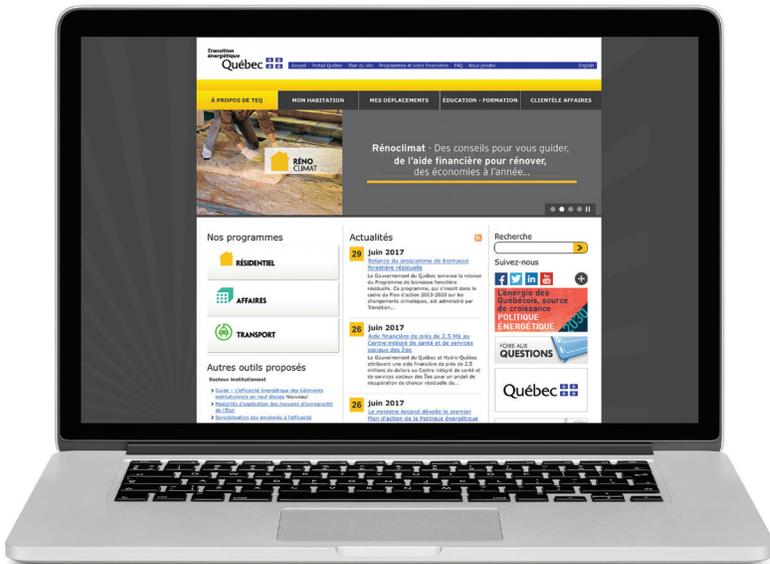
Cela ne veut pas dire que Transition énergétique Québec va concevoir et livrer tous les programmes. Certes, il en livrera, mais il sera également un coordonnateur, un facilitateur et un intégrateur. Il évaluera la contribution de chaque mesure proposée à la réduction de la consommation d'énergie et des émissions de GES.

PRIORITÉS POUR LA PROCHAINE ANNÉE

Quatre priorités sont à l'ordre du jour de Transition énergétique Québec pour la prochaine année : structurer l'organisation, mettre en place et mettre à contribution la Table des parties prenantes, évaluer les programmes existants et élaborer le plan directeur 2018-2023 en collaboration avec les principaux acteurs.

Structurer l'organisation

Transition énergétique Québec, c'est quelque 70 employés - ingénieurs, professionnels et économistes notamment - qui détiennent une expertise solide en matière d'efficacité, d'innovation et de substitution énergétiques. Ils seront mis à profit pour concevoir et mettre en œuvre le Plan directeur.



www.transitionenergetique.gouv.qc.ca

>>>

Mettre en place et mettre à contribution la Table des parties prenantes

La Table des parties prenantes, dont les membres ont été dévoilés au début du mois de juin 2017, jouera principalement un rôle conseil. Elle agira aussi à titre de relayeuse d'information dans le cadre de consultations plus larges qui auront lieu en lien avec le plan directeur.

Évaluer les programmes existants et élaborer le Plan directeur 2018-2023

Le Plan directeur 2018-2023 est attendu pour la fin mars 2018 et sera précédé d'une période de consultation où tous pourront proposer leurs idées et commenter celles présentées par Transition énergétique Québec.

Le Plan directeur aura comme particularité d'intégrer à la fois les orientations stratégiques du Gouvernement et celles des distributeurs d'énergie en matière d'efficacité énergétique, de substitution et d'innovation. Hydro-Québec, Gaz Métro et Gazifère sont des partenaires de premier plan.

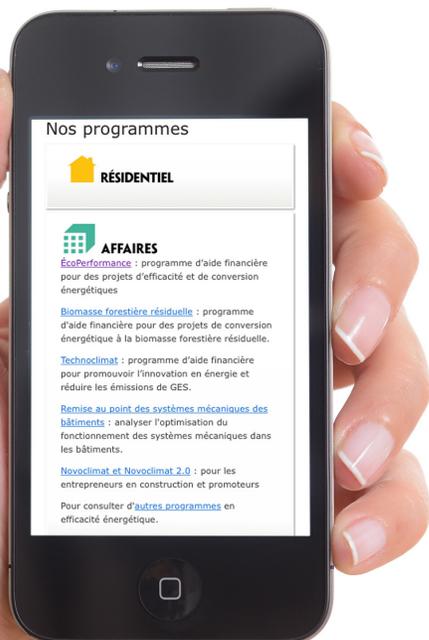
DATES À RETENIR

- Automne 2017 : Consultations
- Hiver 2018 : Proposition d'un plan préliminaire
- Printemps 2018 : Dépôt du Plan directeur au Gouvernement.

Le Plan directeur 2018-2023 ne sera pas une addition des mesures des différents acteurs. Il présentera l'offre intégrée des distributeurs d'énergie et des ministères et organismes qui administrent des programmes dans le cadre du Plan d'action 2012-2020 sur les changements climatiques. Il mettra fin aux doublons et couvrira les secteurs moins bien desservis par le passé. À terme, Transition énergétique Québec et ses partenaires offriront ensemble un panier de produits et services qui répondra aux besoins de la société québécoise, en vue d'une transition énergétique qui améliore la qualité de vie, crée de la richesse et améliore le bilan environnemental.

DES BASES SOLIDES POUR UNE TRANSITION RÉUSSIE

Le Plan directeur permettra assurément de construire des bases solides pour que la transition énergétique du Québec soit un succès. La transparence, la simplicité et l'efficacité seront les moteurs qui alimenteront les travaux de Transition énergétique Québec pour offrir aux consommateurs d'énergie du Québec toute l'aide dont ils ont besoin. Ils pourront ainsi contribuer à l'atteinte des cibles de la Politique énergétique du Québec 2030, soit réduire les émissions de gaz à effet de serre, favoriser une utilisation plus efficace de l'énergie, choisir des énergies renouvelables, préserver l'environnement et lutter contre les changements climatiques. ■



Régie de l'énergie

Nouvelle procédure concernant la nomination des régisseurs

Une entrevue avec M^e Louis Legault
Directeur des Services juridiques, Régie de l'énergie

Le règlement établissant la procédure de recrutement et de sélection des personnes déclarées aptes ou reconnues aptes à être nommées régisseurs à la Régie de l'énergie et sur celle de renouvellement du mandat de ces régisseurs (Décret 486-2017 - Gazette N° 22 du 31-05-2017 Page: 2081), est entré en vigueur le 31 mai dernier.

Compte tenu de son importance, il a été décidé de produire le présent article. Pour ce faire, L'Énergique a réalisé une entrevue avec M^e Louis Legault, directeur des Services juridiques à la Régie de l'énergie (la Régie), qui a assuré le suivi du dossier d'adoption de ce règlement pour la Régie.

Q – L'ÉNERGIQUE SON PROCESSUS D'ADOPTION A ÉTÉ EXEMPTÉ DE CERTAINES FORMALITÉS N'EST-CE PAS ?

R – LOUIS LEGAULT

En effet, compte tenu de la nature de la procédure en question, qui s'apparente à un règlement portant sur la régie interne ou sur la gestion des ressources humaines qui sont, pour leur part, généralement exclus de l'application de la Loi sur les règlements

et du fait, qu'elle est inspirée de celles de d'autres tribunaux administratifs, le gouvernement a exclu de l'application de la Loi sur les règlements (chapitre R-18.1) son processus d'adoption. Cela a donc permis une adoption sans prépublication (Décret 485-2017 Gazette N° 22 du 31-05-2017 Page: 2081).

Q – LE DÉVELOPPEMENT DU RÈGLEMENT NE S'EST PAS FAIT DU JOUR AU LENDEMAIN ?

R – Adopté conformément aux dispositions de l'article 8 de la Loi sur la Régie de l'énergie (chapitre R-6.01), qui prévoit que le gouvernement peut établir une procédure de sélection des régisseurs et notamment prévoir la constitution d'un comité de sélection, son entérinement fait suite à un long processus de réflexion.

Q – POURRIEZ-VOUS ÉLABORER SUR CE PROCESSUS ET LES ORIGINES PREMIÈRES DE CE RÈGLEMENT ?

R – En 1997, au lendemain de la création de la Régie, le gouvernement du Québec établissait une procédure de sélection afin de combler les postes du premier contingent de régisseurs de la Régie. Le gouvernement avait alors constitué un comité de sélection composé de membres nommément désignés en vue de la sélection desdits régisseurs. À l'époque, cette procédure n'a pas été édictée par règlement, mais prise par décret. Une fois son mandat réalisé et les régisseurs sélectionnés, le comité a été dissous et aucun décret semblable n'a été pris par la suite par le gouvernement aux fins de sélectionner de nouveaux régisseurs.



M^e Louis Legault, directeur des Services juridiques à la Régie de l'énergie

On peut présumer que cette avenue a été écartée, considérant la lourdeur de devoir chaque fois prendre un nouveau décret pour constituer un nouveau comité de sélection. Cette situation a fait l'objet de certaines critiques au cours des ans, étant jugée opaque.

Dans la foulée du rapport Noreau, «*La justice administrative entre indépendance et responsabilité*», qui, entre autre, remet en question les processus de nomination des juges administratifs au Québec, leur renouvellement ainsi que leur rémunération, la Régie s'est questionné sur les moyens à prendre pour favoriser la sélection transparente et équitable de ses régisseurs et prenait ainsi les devants en suggérant au Ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, responsable du Plan Nord et de la région de la Côte-Nord, d'adopter une procédure de sélection permanente par voie de règlement.

Q – SUR QUOI REPOSE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT ACTUEL ?

R – En 2014, la Régie a établi une procédure de recrutement et de sélection qu'elle a mise en application sur une base expérimentale. À l'usage, la Régie a fait certains ajustements afin de mieux répondre à ses besoins. Pour des enjeux liés au bon fonctionnement de ses activités et compte tenu des récentes modifications législatives faisant passer le nombre de régisseurs de 7 à 12, la Régie souhaitait que la procédure de recrutement et de sélection expérimentée soit formalisée et rendue publique. Une telle approche favorise d'ailleurs la transparence.

Q – PARLANT DE TRANSPARENCE, CELA NE FAIT-IL PAS L'OBJET D'UNE ORIENTATION DU PRÉSENT GOUVERNEMENT EN CE QUI CONCERNE LES PROCESSUS DE SÉLECTION ?

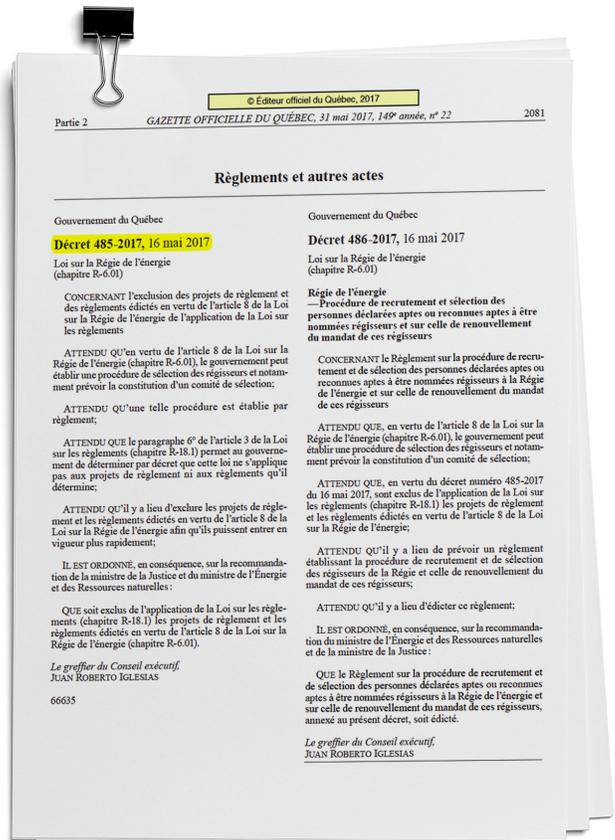
R – Récemment, le gouvernement du Québec annonçait sa volonté de moderniser les procédures de recrutement des membres des tribunaux administratifs et des dirigeants et membres de certains organismes, en vue d'assurer une plus grande transparence et une meilleure accessibilité aux postes de titulaires d'un emploi supérieur.

Cette orientation donnera certainement ouverture à un vaste chantier auprès des tribunaux administratifs et de certains organismes. En effet, certains tribunaux ont déjà mis en place une procédure de recrutement et de sélection de leurs membres, alors que d'autres tribunaux ou organismes n'ont aucun mécanisme structuré en pareille matière.

Q – CELA AMÈNERA CERTES DE NOMBREUX CHANGEMENTS DANS LES FAÇONS DE FAIRE ?

R – La modernisation des procédures de recrutement implique bon nombre d'actions qui modifieront l'environnement des tribunaux administratifs et de certains organismes. De nombreux changements dans les façons de faire sont à prévoir, si l'on souhaite une plus grande transparence et un meilleur accès aux postes de membres de tribunaux administratifs.

C'est dans ce contexte que la Régie de l'énergie emboîte le pas par la présentation d'une procédure de recrutement et de sélection des régisseurs transparente et équitable. ■



Mesures susceptibles d'améliorer les pratiques tarifaires d'électricité

Présentation à la Régie de l'énergie

C'est le 21 février dernier que Jocelyn B. Allard, président de l'AQCIE, Michel Gariépy, président sortant du Conseil d'administration et François Perras, membre du Comité exécutif, ont présenté devant la Régie de l'énergie, le mémoire de l'association déposé auprès de cet organisme réglementaire le 18 janvier 2017. Réalisé dans le cadre de la consultation sur les mesures susceptibles d'améliorer les pratiques tarifaires dans le domaine de l'électricité et du gaz naturel (dossier R-3972-2016), consultation qui a servi à la Régie à rédiger son avis au Ministre sur ces sujets, les représentants de l'AQCIE ont alors fait valoir l'importance de garantir des tarifs industriels concurrentiels, prévisibles et souples dans leur application, afin de contribuer au développement et au maintien de l'infrastructure industrielle du Québec.

Il a notamment été mentionné que la prévisibilité des coûts de l'électricité pour les industriels, requiert un encadrement réglementaire permettant de fixer des tarifs efficaces, renforcé notamment par des principes reconnus et appliqués par une Régie indépendante. Il est également impératif que ces tarifs ne reflètent que les seuls coûts encourus pour desservir les clients.

« Cela s'avère d'autant plus important pour les clients industriels, puisque l'achat d'électricité peut représenter de 25 à 75 % de leurs coûts annuels d'exploitation, a notamment souligné Jocelyn B. Allard. Ainsi, chaque hausse de tarif, si minime soit-elle, a un impact sur la rentabilité d'une entreprise ». De plus, des tarifs d'électricité avantageux constituent un incitatif majeur pour tout investisseur.

DÉCLIN CONSOMMATION INDUSTRIELLE

En raison notamment du déclin de la consommation industrielle québécoise d'électricité vécu depuis dix ans déjà, il a été souligné l'urgence de redonner de l'attrait aux tarifs industriels d'électricité. Afin d'appuyer ces propos, on a mis en évidence qu'aucune implantation industrielle majeure n'était survenue au Québec durant cette période.

Ceci renforce l'importance d'assurer la compétitivité et la prévisibilité des prix d'électricité en se balisant avec les meilleures pratiques en ce domaine. De plus, les tarifs ne doivent refléter que les coûts réellement encourus pour desservir les clients. En fait, il faut que les concepts de tarification et de taxation soient bien distincts, laissant ainsi à la Régie l'autonomie nécessaire pour bien jouer son rôle.

Les représentants de l'AQCIE ont aussi signalé qu'ils avaient bien accueilli la récente démarche de collaboration d'Hydro-Québec visant à identifier, conjointement avec des partenaires industriels, des modalités d'application qui favorisent l'optimisation des tarifs.

INTERFINANCEMENT UNIQUE AU QUÉBEC

Nos délégués ont également soulevé que l'on ne retrouve dans aucune juridiction avoisinante le Québec un interfinancement aussi prononcé en faveur de la clientèle résidentielle ni aussi rigide encadré par la législation, ce que confirme d'ailleurs Hydro-Québec. De là l'importance de voir comment graduellement en diminuer la portée.

FAIRE FACE À LA CONCURRENCE

Pour sa part, Michel Gariépy a expliqué l'importance de tarifs d'électricité compétitifs pour son entreprise CEZinc, afin de demeurer concurrentiel sur la scène mondiale. Les coûts d'électricité représentent d'ailleurs 33 % des frais d'opération et l'entreprise se compare avec d'autres usines membres du même groupe corporatif.

« Malheureusement, de soulever le président sortant du Conseil d'administration, les frais d'électricité sont les plus élevés du groupe. De surcroît, les efforts d'amélioration des coûts consentis depuis dix ans, comme l'automatisation, ont été annihilés presque entièrement par des augmentations de tarifs d'environ 35 % d'Hydro-Québec durant cette période. »

De son côté, François Perras a également soulevé l'importance de tarifs compétitifs d'électricité pour son employeur Arcelor Mittal, dont la présence à Contrecoeur procure 1 600 emplois de qualité et d'intéressants contrats à des fournisseurs locaux. « Comme l'aciérie exporte 85 % de sa production, il est essentiel de se démarquer de la concurrence, d'autant plus que l'entreprise est aussi en compétition à l'interne pour l'obtention des investissements nécessaires à assurer sa pérennité à long terme. »

Enfin, pour permettre aux industriels d'ici de faire face adéquatement à la concurrence de plus en plus spécifique dans certaines industries, l'AQCIÉ a réitéré qu'elle demeure favorable à des interventions gouvernementales ciblées en réponse à des enjeux particuliers affectant la compétitivité de certaines industries, cela en autant que ce soit sans incidence sur les tarifs de l'ensemble de la clientèle industrielle. En bref, l'octroi de tarifs dits spéciaux doit faire partie des outils que se donne le gouvernement pour contribuer au bien-être économique collectif.

EN CONCLUSION

Lors de la période de questions qui a suivi la présentation, le régisseur Laurent Pilotto a signalé avoir apprécié la présentation de cas concrets. Il a poursuivi en soulignant que l'État pouvait à son gré utiliser des outils comme les contrats spéciaux en support à des situations particulières vécues par des industries. Nos représentants ont d'ailleurs confirmé leur utilité en citant l'exemple récent de l'entreprise Silicium Québec à Bécancour.

Le régisseur a aussi demandé l'opinion de l'AQCIÉ envers la démarche récente de collaboration initiée par Hydro-Québec. « On sent effectivement une ouverture et une volonté de faire avancer les choses », de répondre Jocelyn B. Allard.

Enfin, le régisseur Simon Turmel a abordé l'aspect de l'efficacité énergétique. Nos délégués ont notamment fait valoir l'avantage que des représentants de l'industrie puissent participer au processus de prise de décision en regard des programmes d'efficacité énergétique.

Pour conclure, nos représentants ont une fois de plus insisté sur l'importance d'une cloison étanche entre tarification et fiscalité. En corrigeant dans les meilleurs délais l'interfinancement, cela fera en sorte que l'encadrement pour la fixation des tarifs d'électricité favorisera l'application du principe utilisateur-payeur. C'est ce qui favorisera des tarifs industriels d'électricité plus compétitifs.

« Nous sommes à une étape charnière où l'on doit poser des actions concrètes pour s'assurer que nos industries vont rester pour les prochaines années. C'est pourquoi le Québec doit miser sur son hydroélectricité en abondance et sur les meilleures pratiques de prix pour redonner leur attrait aux tarifs industriels d'électricité, a conclu Michel Gariépy ». ■



Pour maintenir le tissu industriel du Québec, il faut miser sur notre électricité à tarifs concurrentiels

Mémoire de l'Association québécoise des consommateurs industriels d'électricité – AQCIÉ

Déposé devant la Régie de l'énergie dans le cadre de la consultation sur les mesures susceptibles d'améliorer les pratiques tarifaires dans le domaine de l'électricité et du gaz naturel – R-3972-2016

Montréal, le 18 janvier 2017

AQCIÉ
L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES
CONSUMMATEURS INDUSTRIELS D'ÉLECTRICITÉ

Gestion de l'énergie dans les projets industriels

Maximiser les subventions pour diminuer vos coûts

Par Karène Berthiaume et Nicolas Houde
Ecosystem

Lors de l'assemblée annuelle de l'Association québécoise des consommateurs industriels d'électricité (AQCIE), une quarantaine de personnes ont participé à un atelier sur la gestion de l'énergie dans les projets industriels, animé par André Rochette, président d'Ecosystem. Cet atelier visait plus particulièrement à informer les participants sur l'ensemble des programmes de subvention auxquels les clients industriels sont admissibles concernant les projets d'amélioration énergétique.

Le tableau suivant en fournit un résumé :

HYDRO-QUÉBEC (Systèmes industriels)	Volet « Analyse de la consommation électrique » Soutien à tout projet d'analyse visant la mise en œuvre de mesures d'efficacité énergétique en vue de la réduction de la consommation d'électricité spécifique (par unité produite) ou l'utilisation efficace de l'électricité.
	Volet « Mesures prescriptives » Appui financier visant la mise en œuvre de mesures prédéfinies. Calcul de l'appui financier réalisé par différents logiciels d'Hydro-Québec.
	Volet « Projet sur mesure » Programme soutenant la modernisation, la construction et l'agrandissement d'usines ou l'ajout de chaînes de production. Réduction de la consommation spécifique en maintenant ou en augmentant le volume de production.
HYDRO-QUÉBEC (GDP)	Gestion de la demande de puissance (GDP) Programme visant à réduire la demande de puissance pendant les périodes de pointes hivernales d'Hydro-Québec.
HYDRO-QUÉBEC (CAE)	Conversion à l'électricité Appui financier visant le remplacement d'équipements consommant du mazout ou du propane par un équipement électrique.
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE QUÉBEC (ÉcoPerformance)	Volet « Analyse » Programme soutenant les analyses visant à identifier les mesures potentielles de réduction d'émissions de GES et à évaluer leurs coûts d'implantation.
	Volet « Implantation » Programme soutenant l'implantation de mesures qui réduisent les émissions de GES.
MINSITÈRES DES FINANCES (Tarif L - 20 %)	Programme offrant des rabais d'électricité pour stimuler les investissements manufacturiers.

Geneviève Caissy, du ministère des Finances du Québec, a présenté le Programme de rabais d'électricité visant à stimuler les investissements dans le secteur manufacturier par une réduction de la facture d'électricité. Pour sa part, son collègue, Nicolas Tremblay, a parlé d'un congé fiscal pour de grands projets d'investissement.

Quant à Lise Bellehumeur, conseillère en commercialisation à la Direction Grands clients d'Hydro-Québec, elle a fait part des changements apportés au programme de conversion du mazout vers l'électricité et encouragé les grands consommateurs industriels à présenter des projets en vue de recevoir une aide financière.

De son côté, Nathalie Bouchard, responsable de la gestion des subventions chez Ecosystem, a confirmé que tous les programmes du Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques (BEIE) sont reconduits au sein de Transition énergétique Québec (TEQ). Elle a rappelé que ce nouvel organisme a pour mission de stimuler et de promouvoir la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques, ainsi que de coordonner la mise en œuvre de l'ensemble des programmes et des mesures nécessaires à l'atteinte des cibles énergétiques déterminées par le gouvernement du Québec.

L'animateur de l'atelier, André Rochette, a notamment souligné que les programmes de subventions actuellement en vigueur pour les clients du secteur industriel sont plus généreux que jamais. Selon le président d'Ecosystem, c'est le bon moment d'investir dans des projets qui créent de la valeur dans l'entreprise.

Le secteur manufacturier est un milieu très compétitif où les coûts d'opération sont habituellement élevés. Toutefois, en examinant l'ensemble des interactions entre les écosystèmes énergétiques d'une usine, une firme comme Ecosystem peut déceler de précieuses possibilités d'amélioration de la performance. La réalisation de projets en mode conception-construction, telle que proposée par Ecosystem, élimine les risques financiers, car les coûts, les subventions, les économies et la PRI sont garantis. En plus, les sommes disponibles permettent de réduire considérablement la période de récupération de l'investissement (PRI).

ÉTUDE DE CAS : LE PROJET DE L'USINE CAE

David Héon, chef du service aux installations, santé, sécurité et environnement chez CAE, a profité de l'atelier pour expliquer aux participants comment les subventions offertes aux industries avaient permis de transformer une dépense de maintien d'actifs en investissement. Un projet de performance énergétique intégré, implanté récemment à l'usine et au siège social de CAE à Montréal, a en effet obtenu un total de 3,1 M\$ en aide financière, ce qui a réduit considérablement sa PRI. Ce projet, qui permet de diminuer la facture d'énergie de plus de 30 % et génère des économies annuelles garanties de 909 500 \$, a remporté le Prix du leadership du Programme d'économie d'énergie dans l'industrie canadienne (PEEIC) et le Prix Énergie geste durable « Industriel » de l'Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie (AQME).

De fait, le projet de CAE, réalisé en partenariat avec Ecosystem, est un exemple du potentiel incroyable que représentent les projets écoénergétiques pour les industries. Au lieu de simplement remplacer des équipements en fin de vie utile, on a tenu compte de l'ensemble des systèmes de CVAC (chauffage, ventilation et air climatisé), afin de les optimiser et d'en réduire les coûts d'opération. En cherchant à diminuer les rejets de GES, on a aussi pu maximiser l'aide financière disponible. Ecosystem a d'ailleurs géré tous les dossiers de subventions, en plus de garantir les sommes allouées, au même titre que le coût du projet, les économies qui en découlent et l'opérabilité des systèmes.

Si votre entreprise envisage de se lancer dans un projet d'investissement ou de maintien d'actifs, il est fort possible que l'amélioration de la performance environnementale et énergétique de votre usine vous rende admissible à un ou plusieurs programmes de subventions. Si c'est le cas, des firmes comme Ecosystem, qui s'engagent à livrer des résultats concrets, constituent vos meilleures alliées. ■



Financer la transition énergétique du Québec

Par Geneviève Gauthier
Directrice nationale
Econoler

et Pierre Langlois
Président,
Econoler

Lors de la 21^e Conférence des Parties (CdP-21) en 2015, le gouvernement du Québec annonçait qu'il se dotait d'un objectif visant à réduire les émissions de GES de 37,5 % sous le niveau de 1990, cela d'ici 2030. L'atteinte de cet objectif reposerait, entre autres, sur l'atteinte des différentes cibles que s'est fixé le gouvernement dans la *Politique énergétique 2030* présentée à la population quelques mois après la CdP-21, soit : améliorer l'efficacité énergétique de 15 %, réduire de 40 % la quantité de produits pétroliers consommés, éliminer l'utilisation du charbon thermique, augmenter de 25 % la production d'énergie renouvelable et augmenter de 50 % la production de bioénergie. L'atteinte de ces cibles permettrait de réduire les émissions de GES de 16 Mt éq.CO₂, ce qui équivaut à 18 % des émissions de GES en 1990.⁽¹⁾

La *Politique énergétique 2030* est ambitieuse et vise une importante transformation de la composition du portfolio de production et de consommation énergétique du Québec. C'est Transition énergétique Québec (TEQ), un nouvel organisme provincial créé en avril 2017, qui a comme mission de soutenir, de stimuler et de promouvoir la transition. TEQ devrait donc jouer un rôle de premier plan dans la coordination et la mise en œuvre de l'ensemble des programmes et des mesures nécessaires à l'atteinte des cibles de la *Politique énergétique 2030* et, de surcroît, contribuer de façon importante aux objectifs de réduction des émissions de GES annoncés lors de la CdP-21.

CONTRIBUTION DES CAPITAUX PRIVÉS AU FINANCEMENT DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Sur une période de 15 ans, il est prévu que TEQ puisse mettre à la disposition des ménages, des entreprises et des établissements publics plus de 4 milliards de dollars pour supporter la mise en œuvre de mesures d'efficacité et de substitution énergétiques. Ces fonds, vraisemblablement disponibles sous forme de financement non remboursable, permettront, toujours selon la *Politique énergétique 2030*, d'atteindre la moitié de l'objectif de réduction des émissions de GES fixé pour 2030 à un coût d'abattement moyen de 250 \$/tonne⁽²⁾. Nous sommes en mesure de croire que les réalités budgétaires sont telles que

le gouvernement ne pourra pas financer à lui seul l'atteinte des cibles de réduction des émissions de GES. Ainsi, les capitaux privés devront donc contribuer au financement de la transition énergétique.

Pour atteindre les cibles de réduction des émissions de GES, on peut estimer de manière conservatrice que la contribution des capitaux privés devra au minimum quadrupler pour atteindre plus de 5 milliards d'investissements en 15 ans⁽³⁾. Pour rencontrer les objectifs qu'il s'est fixé, le gouvernement aura certainement intérêt, à l'instar de certains états américains et d'autres gouvernements dans le monde, à mettre en œuvre des mécanismes facilitant l'essor d'investissement de capitaux privés pour des initiatives d'efficacité et de substitutions énergétiques.

La *Loi sur Transition énergétique Québec* (L.Q. T-11.02), qui a constitué TEQ, stipule que cet organisme pourra offrir « des services financiers aux entreprises pour la mise en œuvre de mesures de transition, d'innovation et d'efficacité énergétiques ». La Loi stipule également que ces contributions seront sous la forme de subventions ou de prêts, et que le mandat d'octroyer des prêts sera confié à Investissement Québec. C'est assurément un premier pas vers une approche visant à diversifier et à bonifier l'offre de financement.

1. Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (2016). *Politique énergétique 2030 – L'énergie des Québécois, source de croissance*.

2. 4 milliards de dollars pour réduire les émissions de 16 Mt éq.CO₂

3. En supposant que TEQ contribue à hauteur de 75 % dans les projets qu'elle finance et que le coût d'abattement moyen est de 250 \$ par tonne pour l'ensemble des émissions visées par les objectifs de réduction.

L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE COMME MODE DE FINANCEMENT DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

L'efficacité énergétique, contrairement à plusieurs autres mesures de réduction des émissions de GES, est économiquement viable. En effet, les économies d'énergie qui en découlent peuvent à elles seules rembourser les investissements nécessaires. Qui plus est, une fois les investissements récupérés, les économies d'énergie contribuent à l'amélioration de la santé financière de l'entreprise en réduisant ses coûts d'exploitation, en augmentant sa marge bénéficiaire et en atténuant le risque encouru advenant une hausse importante des coûts de l'énergie. Malgré la grande disponibilité de capitaux privés et la viabilité financière des investissements en efficacité énergétique, il y a de manière générale une dissonance entre les besoins des consommateurs d'énergie en matière de financement et les institutions financières.

Dans le contexte de la création de TEQ et de sa mission d'offrir des services financiers aux entreprises, des consultations ont été tenues à l'automne 2016⁽⁴⁾. Celles-ci ont été réalisées auprès de représentants de la petite, moyenne et grande entreprise des secteurs commercial, industriel, du transport de marchandises et de l'agriculture ainsi qu'auprès d'autres intervenants du secteur de l'efficacité et de la substitution énergétiques, telles que les associations sectorielles et plusieurs institutions financières.

Les consultations visaient à déterminer les éléments sur lesquels reposent de manière générale les décisions financières des entreprises et à valider en quoi le processus décisionnel est similaire ou diffère lorsqu'il est question d'investissement dans des projets d'efficacité et de substitution énergétiques. S'ajoutait aussi l'objectif de tester l'attractivité de différents mécanismes de financement qui pourraient être mis en œuvre par TEQ pour faciliter la réalisation de davantage de projets d'efficacité et de substitution énergétiques.

Les deux consultations tenues auprès de grands consommateurs d'énergie rassemblaient majoritairement des représentants du secteur industriel lourd. Les barrières au financement de projets d'efficacité et de substitution énergétiques soulevées par ces représentants comprenaient des aspects pour lesquels il serait difficile ou impossible pour TEQ d'intervenir. Par exemple, un contexte mondial peu favorable aux investissements dans certains secteurs de l'industrie et la mise en concurrence de

tout projet confondu des usines à travers le monde pour un montant d'investissement annuel limité.

Fort heureusement, plusieurs barrières au financement de projets d'efficacité et de substitution énergétiques mentionnées par les participants peuvent être atténuées par la mise en place de mécanismes qui pourraient, dans le cadre de sa mission, être mis de l'avant par TEQ et ces partenaires. Une perception que le risque des projets d'efficacité énergétique est plus grand que celui d'autres projets d'investissement, un seuil minimal désiré du taux de rendement interne de 20 % et des coûts de transaction des projets élevés (études, planification, préparation au financement et mises en œuvre) représentaient certains des obstacles qui ont été soulevés.

COMMENT ENVISAGER LE FUTUR?

Ces consultations s'inscrivaient dans une démarche de réflexion plus large visant à définir des avenues d'intervention qui permettraient à TEQ de favoriser la multiplication des investissements de capitaux privés afin de répondre à des initiatives d'efficacité et de substitution énergétiques. L'objectif ultime demeure toujours de lever les capitaux (publics et privés) nécessaires à l'atteinte des objectifs ambitieux du gouvernement du Québec en matière de réduction des émissions de GES.

Il va de soi que les barrières au financement de l'efficacité et de la substitution énergétiques sont nombreuses et que certaines sont uniquement attribuables à des cas spécifiques. Quoi qu'il en soit, tout secteur et toute taille d'entreprise confondus, ces consultations ont permis d'établir un ensemble d'initiatives qui permettrait à TEQ, de concert avec ces autres partenaires, de favoriser les investissements de capitaux privés nécessaires à la réussite de la transition énergétique.

La première année d'existence de TEQ sera consacrée à la réalisation du plan directeur qui fera état, pour les cinq prochaines années, des programmes et des mesures qui seront mis en place par TEQ, les ministères, les organismes et les distributeurs d'énergie afin d'atteindre les cibles en matière énergétique définies par le gouvernement. Ce n'est qu'après le dépôt de ce plan directeur que nous saurons si la transition énergétique annoncée dans la *Politique énergétique 2030* disposera des outils nécessaires à l'atteinte de ces ambitions. ■

4. Les auteurs de ce texte ont dirigé les consultations.



Suivi des marchés d'exportation... et le kWh marginal

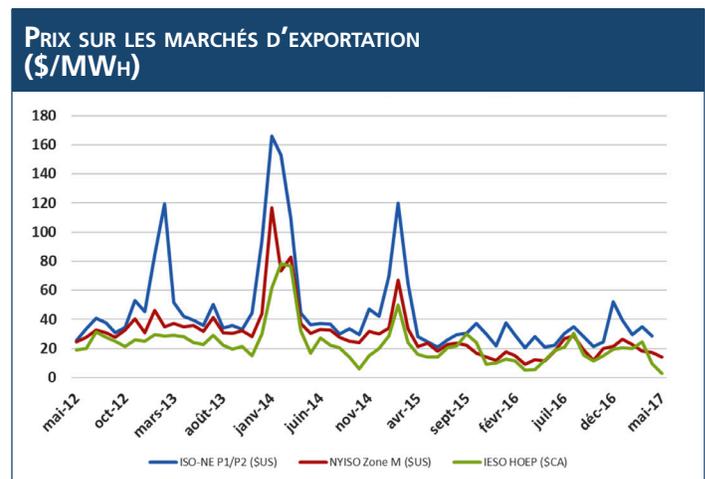
Par Olivier Charest
Directeur Énergie, Canada, Alcoa
et vice-président du Conseil d'administration de l'AQCIE

Alors que le prix de l'électricité demeure déprimé sur les marchés de gros nord-américains, les exportations d'Hydro-Québec atteignent de nouveaux sommets. Dans ce contexte, les kilowattheures rendus disponibles par le déclin de la consommation industrielle au Québec, revendus « à la marge » des exportations existantes, risquent de rapporter moins à Hydro-Québec que ses tarifs québécois – y compris ceux applicables aux alumineries. Se trouve-t-il encore quelqu'un pour prétendre que ces tarifs sont subventionnés, voire qu'il faudrait fermer nos usines pour exporter l'électricité qu'elles consomment ?

J'ai débuté mon dernier *Suivi des marchés d'exportation*, il y a un an, en rapportant un prix moyen sur le marché de gros de l'Ontario (HOEP) d'une demie cent par kWh (0,52 ¢/kWh) pour le mois de mars 2016. Ce prix s'est raffermi comme prévu au cours des mois qui ont suivi... avant de retomber à 0,26 ¢/kWh (!!) au mois de mai 2017. Un quart de cent, soit environ le tarif prévu au contrat de 1969 entre Hydro-Québec et Churchill Falls (Labrador) Corporation.

Soulignons au passage que, pendant ce mois de mai 2017, le prix HOEP a été négatif la moitié du temps (372 heures sur 744). C'est donc dire que, pendant ces heures, un acheteur se faisait payer pour prendre un kWh sur ce marché.⁽¹⁾

De manière générale, les prix demeurent bas depuis deux ans sur les principales interconnexions du Québec; on pourrait dire cinq ans en faisant abstraction des pointes hivernales. On compte ainsi une seule occurrence d'un prix moyen mensuel dépassant 40 \$/MWh (USD) depuis avril 2015, soit le prix sur l'interconnexion PI/PII vers la Nouvelle-Angleterre (ISO-NE) en décembre 2016, alors qu'une vague de froid frappait la région. Durant cette période, le prix moyen a été de près de 30 \$/MWh (USD) sur cette interconnexion, de 20 \$/MWh (USD) sur l'interconnexion Massena vers New-York (NYISO) et de 15 \$/MWh (CAD) sur le marché ontarien.



Sources : IESO, NYISO et ISO-NE

Enfin, au moment d'écrire ces lignes, les marchés à terme du gaz et de l'électricité laissent présager peu de changement au cours des prochaines années, sauf un éventuel retour de pointes hivernales sur ISO-NE, mais moins prononcées que celles que l'on voit ci-dessus.

1. L'achat d'un kWh à prix négatif peut toutefois impliquer certains coûts, par exemple le frais de transport applicable si l'on cherche à exporter ce kWh vers le Québec.

EXPORTATIONS QUÉBÉCOISES ET « KWH MARGINAL »

En 2016, Hydro-Québec a brisé deux records, soit des exportations nettes de 32,6 TWh – et ce, malgré des travaux ayant rendu indisponible pendant quelques semaines la plus importante interconnexion du Québec (ISO-NE P1/P2) – et des stocks énergétiques, au 31 décembre, de 138,2 TWh.⁽²⁾ Par comparaison, les stocks énergétiques variaient généralement entre 90 et 120 TWh au 31 décembre des années 2005-2014.⁽³⁾ Les records ont continué au premier trimestre de 2017, avec des exportations nettes de 10,1 TWh.⁽⁴⁾

Comme on le sait, Hydro-Québec jouit d'un atout de taille sur les marchés de gros : ses réservoirs lui permettent de prioriser, dans ses exportations, les heures de l'année les plus rentables. Ceci implique toutefois que l'accroissement du volume de ses exportations, dans un contexte de capacité limitée des interconnexions, se fait généralement à des prix de moins en moins intéressants, les meilleures opportunités ayant déjà été saisies.⁽⁵⁾ On parle ainsi de revenus marginaux décroissants.

On ne connaît pas le prix marginal actuel à l'exportation, soit le prix du « dernier kWh exporté », ou plutôt le kWh vendu hors Québec au plus bas prix, mais on peut s'en faire une idée grâce à

une nouveauté intéressante du dernier rapport annuel d'Hydro-Québec (2016). Il s'agit de la répartition géographique des ventes hors Québec, que l'on compare, pour chaque marché, au prix spot des 8784 heures de l'année.⁽⁶⁾ Ce faisant, on détermine, pour chaque marché d'exportation, le bloc d'heures requis pour réaliser les ventes mentionnées dans le rapport annuel (en TWh, réparties par marché) au plus haut prix possible, en fonction de la capacité et des contraintes sur les interconnexions.

Le prix le plus bas dans ce bloc – ou le prix le plus élevé à l'extérieur de ce bloc, ce qui revient à peu près au même – serait représentatif du prix marginal pour l'année, c'est-à-dire qu'il serait proche du prix qu'Hydro-Québec pourrait envisager obtenir de la vente hors Québec d'un kWh supplémentaire durant cette période.⁽⁷⁾

Mentionnons d'emblée que cet exercice ne se veut pas scientifique ni rigoureux. Tout au plus, il permet d'établir un ordre de grandeur. Avec cette réserve, on estime ainsi (grossièrement) à 1 - 1,5 ¢/kWh (USD) la valeur du kWh marginal en 2016.⁽⁸⁾ On peut penser que c'est assez proche de la valeur d'un kWh additionnel qui aurait été rendu disponible, l'an passé; par exemple suite à la fermeture d'une usine.

>>>

2. Voir le [rapport annuel d'Hydro-Québec, 2016](#), page 25. Il semblerait que la forte hydraulité des deux dernières années soit en cause.

3. Voir le document [Annexe B – Respect du critère de fiabilité en énergie du producteur](#), déposé le 12 décembre 2016 à la Régie de l'énergie en suivi du plan d'approvisionnement 2014-2023, page 4.

4. Voir le [rapport trimestriel d'Hydro-Québec pour le premier trimestre de 2017](#), page 1.

5. Pour augmenter les exportations aux heures de plus haut prix, il faudrait construire de nouvelles interconnexions, ce qui est dispendieux considérant la distance séparant le Québec des marchés finaux (les villes de Boston, New-York et Toronto, entre autres); les coûts additionnels de transport risquant alors de gruger les revenus additionnels. Voir à ce sujet notre article *Northern Pass, CHPE et La Romaine : est-ce rentable ?*, publié dans [l'Énergique de décembre 2012](#). Depuis, l'évolution des programmes d'énergie renouvelable des États de la Nouvelle Angleterre semble donner un second souffle au projet Northern Pass, dans la mesure où ils permettraient à Hydro-Québec d'obtenir des revenus supplémentaires en raison du caractère renouvelable de son électricité, reconnu dans certains États.

6. Voir page 12. Sans surprise, la Nouvelle Angleterre arrive au premier rang, avec près de la moitié des exportations (48%, soit environ 15,7 TWh). Elle est suivie de New York (26% - 8, 5 TWh), de l'Ontario (14% - 4,6 TWh) et du Nouveau-Brunswick (5% - 1,6 TWh). Nous avons pris le prix *day ahead* pour les marchés de New York et de la Nouvelle Angleterre.

7. On peut penser que le réel bloc d'heures pendant lesquelles Hydro-Québec exporte est un peu différent, que ce soit par manque de puissance lors de certaines heures de haut prix (pointe au Québec) ou parce que certaines ventes seraient réalisées par blocs hebdomadaires/mensuels plutôt que heure par heure, ne permettant pas de cibler parfaitement les heures les plus rentables.

8. Incidemment, il y a 10 ans, l'AQCIÉ estimait ce prix marginal à 6 ¢/kWh. Voir *Les grands industriels défendent leur position devant les économistes* dans [l'Énergique du mois de juin 2007](#). On voit bien ici le double effet d'une baisse généralisée des prix sur les marchés ainsi que d'une augmentation importante des exportations au cours des 10 dernières années.

Suivi des marchés d'exportation... et le kWh marginal (suite)

Or, plusieurs kWh ont ainsi été rendus disponibles au cours des dernières années, pendant lesquelles la consommation industrielle d'électricité, au Québec, a poursuivi son déclin. Ainsi, pour 2016, Hydro-Québec Distribution a déclaré son plus faible volume de vente aux grands clients industriels des dernières années, et possiblement depuis le début du siècle, soit 53,6 TWh.⁽⁹⁾

Si cette tendance devait s'inverser, on pourrait voir, dans cette fourchette de 1 – 1,5 ¢/kWh (USD), une indication du coût d'opportunité, pour Hydro-Québec, de rapatrier un kWh au Québec afin d'alimenter une éventuelle croissance industrielle. En fait, dans un tel scénario, on pourrait peut-être aussi combler une partie de la nouvelle demande en augmentant les importations plutôt qu'uniquement en coupant dans les exportations - sachant, par exemple, que le prix HOEP (Ontario) s'est retrouvé sous les 2 ¢/kWh CAD (1,5 ¢/kWh USD) plus de 70% du temps en 2016. Autrement dit, il y a encore de l'électricité à faible coût pour le développement industriel au Québec.

Il faudrait évidemment compléter l'exercice pour les années pendant lesquelles ce kWh serait utilisé à des fins industrielles. Il se pourrait que, sur cette période, les prix se raffermissent.

C'est d'ailleurs ce que laissent présager aujourd'hui les marchés à terme (futurs). Cela dit, les prix sont assez bas, et les surplus assez élevés, pour que l'on puisse penser qu'il y a encore de la marge.

En somme, si on trouve le moyen de relancer la consommation industrielle d'électricité au Québec, tous risquent d'y trouver leur compte : travailleurs, communautés, entreprises... et même Hydro-Québec! ■

MISE EN GARDE

Ce document s'appuie sur des informations publiques, obtenues de sources jugées fiables. Son auteur ne garantit d'aucune manière que ces informations soient exactes ou complètes. Ce document est communiqué à titre informatif seulement et ne doit pas être interprété comme une recommandation relative à l'achat ou à la vente d'électricité ou de gaz naturel ou de quelque autre produit que ce soit, qu'il soit réel, financier ou autrement. En aucun cas, il ne peut être considéré comme un engagement et ni son auteur, ni L'Énergique, ne sont responsables des conséquences d'une quelconque décision prise à partir des renseignements contenus dans le présent document.

9. Voir le rapport annuel 2016 du Distributeur, [pièce HQD-10](#), Document 2 ainsi que les rapports similaires des années antérieures [publiés sur le site de la Régie](#). Les catégories de clients ayant évolué avec le temps (notamment avec la création du tarif LG), les comparaisons s'avèrent plus difficiles pour les années antérieures à 2009. Cela dit, en supposant un volume d'environ 8 TWh/an de charge non-industrielle au tarif L avant la création du tarif LG, on peut penser que c'est à l'an 1999 que la charge industrielle a été, pour la dernière fois, aussi basse qu'en 2016 (40,1 TWh au tarif L + 21,7 TWh aux contrats spéciaux – 8 TWh estimé pour le LG = 53,8 TWh).



L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES
CONSOMMATEURS INDUSTRIELS D'ÉLECTRICITÉ

1010 rue Sherbrooke Ouest, Bureau 1800
Montréal (Québec) H3A 2R7

Téléphone : 514 350-5496
Télécopieur : 514 286-6078

www.aqcie.org